



délai de versement soulte après un divorce

Par **SOPHIE**, le **18/01/2011 à 15:18**

Bonjour,rnrnje suis divorcée depuis le 04.01.2011.rnL'acte liquidatif a été signé chez le notaire en mai 2010.Mon ex mari doit me verser une soulte de eur 80000 car il rachète ma part.Il y a t-il un délai maximun à compter du divorce pour que la soulte me soit versée?(le prêt de mon ex mari est accordé a la banque)rnMerci.rnCdltrnSophie

Par **mimi493**, le **18/01/2011 à 15:32**

Dès que le jugement est définitif, s'il ne mentionne aucun délai, le versement est exigible sans délai

Par **Visiteur**, le **18/01/2011 à 17:45**

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posé la a un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel et gratuit il suffit d'un petit clic sur <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé le (+33) 9 70 44 70 75rn<http://www.avocatauttelephone.com/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.rnToutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliqué sur ce lien <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé sur le (+33) 9 70 44 70 75